



00

Bases
statistiques
et généralités

Neuchâtel 2024

Le programme de gestion nationale des données (NaDB) en bref



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

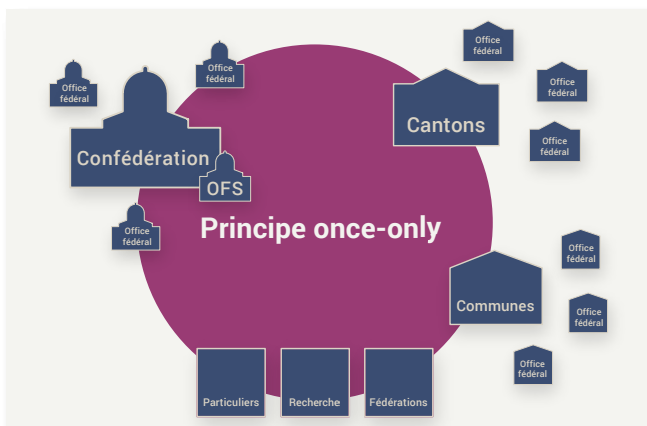
Mandat et objectif

En réalisant le programme de gestion nationale des données (NaDB), le Conseil fédéral veut rendre plus simple et plus efficace la gestion des données du secteur. Actuellement, les citoyennes et les citoyens ainsi que les entreprises doivent souvent donner les mêmes informations à plusieurs services administratifs. L'application du principe once-only devrait éviter ces répétitions fastidieuses. À l'avenir, les données ne seront communiquées qu'une seule fois, puis les offices à tous les niveaux de l'État se chargeront de les échanger. Ce système allégera le travail qui incombe aux individus et aux entreprises, et l'État sera à même de fournir ses prestations de manière plus efficace.

La responsabilité du programme NaDB incombe à l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Conditions requises

Pour qu'il soit possible d'utiliser à plusieurs reprises les données disponibles, il importe de les harmoniser. À cet effet, il est nécessaire de se doter de définitions et de normes uniformisées. Il faut en outre rendre les données transparentes en documentant leurs métadonnées. Le propriétaire des fichiers de données, leur structure et la manière de les obtenir doivent être connus.



Manière de procéder

L'OFS coordonne la standardisation et l'harmonisation des données administratives au sein de groupes de travail thématiques. Ces groupes de spécialistes élaborent en commun des normes applicables à des domaines spécifiques.

Afin de faciliter la recherche de données administratives, l'OFS a créé la plateforme d'interopérabilité I14Y. Elle contient un catalogue de tous les jeux de données importants, des prestations des autorités et des interfaces électroniques (API) de l'administration publique en Suisse. Son exploitation est régie par la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA).

Calendrier

Le programme NaDB a démarré en octobre 2019 par le lancement de différents projets pilotes de standardisation et d'harmonisation des données. La plateforme d'interopérabilité I14Y est en service depuis juin 2021 et son développement est assuré en continu. Au vu de son bilan positif, le Conseil fédéral a décidé en août 2023 de poursuivre le programme jusqu'à fin 2026. Par la suite, la coordination de l'harmonisation des données et l'exploitation de la plateforme d'interopérabilité I14Y deviendront des tâches permanentes de l'OFS.





Vers un avenir numérique avec le programme NaDB

Comment s'applique le principe once-only? Quel est le rôle de la plateforme d'interopérabilité I14Y dans ce contexte? Cette vidéo de trois minutes vous explique les tenants et les aboutissants de manière simple et compréhensible.

Informations complémentaires:

www.nadb.ch

www.i14y.admin.ch

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Service central de renseignements, OFS, tél. +41 58 463 60 11
Rédaction:	Gestion nationale des données (NaDB)
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	00 Bases statistiques et généralités
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	Publishing et diffusion PUB, OFS
Images, icônes:	Publishing et diffusion PUB, OFS
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2024 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2012-2400